

16ème législature

Question N° : 9265	De M. Bertrand Petit (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > Pénurie de main-d'œuvre dans le domaine du remplacement agricole.	Analyse > Pénurie de main-d'œuvre dans le domaine du remplacement agricole..
Question publiée au JO le : 27/06/2023 Réponse publiée au JO le : 15/08/2023 page : 7504		

Texte de la question

M. Bertrand Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la pénurie de main-d'œuvre que rencontrent les associations œuvrant dans le service du remplacement agricole. Ces dernières ont pour mission de proposer des salariés, agents de substitution, à leurs agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leur exploitation. S'il y a quelques années, les remplacements se faisaient principalement dans le cadre de maladies ou d'accidents professionnels, plus d'un tiers de l'activité concerne aujourd'hui des départs en vacances et près d'un autre tiers, des congés maternité ou paternité. Les demandes sont en conséquence de plus en plus nombreuses si bien que depuis 2020, l'activité des associations a en moyenne progressé de 28 %. Pour absorber l'ensemble des demandes, les groupements de service de remplacement agricole cherchent à recruter davantage de personnel. Ces métiers sont néanmoins désertés par les candidats. En effet, exercer dans ce domaine demande d'une part, une forte capacité d'adaptation et d'autre part, une grande flexibilité horaire. Eu égard à cette situation, il souhaiterait donc connaître le plan du Gouvernement qui permettrait de revaloriser ces métiers afin de permettre aux agriculteurs de s'absenter en toute sérénité.

Texte de la réponse

Depuis cinquante ans, les services de remplacement en agriculture constituent un outil majeur au service de la profession agricole. En permettant aux exploitants de se faire remplacer en cas de congés (maladie, accidents professionnels, vacances, congé parental) mais aussi pour se former ou exercer un mandat professionnel, l'activité de remplacement constitue une avancée sociale importante et, à ce titre, un levier d'attractivité du métier d'exploitant pour des nouveaux installés davantage soucieux de préserver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. L'activité de remplacement permet également de sécuriser le fonctionnement des exploitations en assurant la continuité des travaux en cas d'absences choisies ou subies de l'exploitant. Afin d'en évaluer toute la portée, le ministre chargé de l'agriculture a commandé au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) un état des lieux des services de remplacement en agriculture publié en décembre 2020 (<https://agriculture.gouv.fr/les-services-de-remplacement-en-agriculture>). Comme l'indique ce rapport, l'activité de remplacement est un tremplin vers l'installation et mérite à ce titre une attention particulière dans la perspective de départ à la retraite de la moitié des exploitants dans les dix années à venir. Les concertations nationales et régionales préparatoires aux futurs pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) annoncés par le Président de la République en septembre 2022 lors de son intervention à la 8ème édition des « Terres de Jim », ont été

l'occasion de le souligner. L'exercice de remplacements offre la possibilité à des candidats à l'installation de tester leur aptitude et leur motivation à l'exercice du métier d'exploitant. Il présente également de nombreux atouts en tant que salarié agricole : autonomie, exercice de responsabilités sur une variété d'exploitations. Pour autant, les services de remplacement font face à une pénurie de candidats et l'attractivité du métier et la fidélisation des agents de remplacement est une préoccupation majeure de la fédération nationale des services de remplacement, service de remplacement France (SRF). Celle-ci multiplie les actions en faveur de la promotion et de la valorisation du métier mais aussi de l'aide au recrutement, à la formation et à la fidélisation des agents de remplacement. Elle bénéficie à ce titre d'un soutien financier du ministère chargé de l'agriculture dans le cadre des programmes nationaux de développement agricole et rural (PNDAR), financés par le compte d'affectation spécial développement agricole et rural (CASDAR). Au titre du PNDAR 2015-2022, SRF a notamment développé un référentiel métier de l'agent de remplacement ainsi qu'un outil de gestion des viviers informatisé, mis à la disposition des services départementaux et locaux. Cette action se poursuit au titre du PNDAR 2022-2027 : SRF a conduit une enquête auprès des agents de remplacement et procède actuellement à une étude approfondie de leurs parcours de carrière et de leurs motivations. Il prépare la mise en place d'un observatoire national des carrières et la construction d'indicateurs de gestion des ressources humaines à destination des services départementaux et locaux. Par ailleurs, SRF travaille à l'émulation et la mise en réseau des agents à travers différentes actions comme l'organisation de concours nationaux (la 2^{ème} édition est actuellement en préparation), en lien avec différents partenaires. Enfin, dans son rapport sur les nouvelles formes de travail en agriculture (juillet 2021) <https://agriculture.gouv.fr/les-nouvelles-formes-de-travail-en-agriculture>, le CGAAER préconise une mise en réseau des services de remplacement avec les autres groupements d'employeurs agricoles présents localement afin de mutualiser les viviers et consolider les processus de recrutement. Le Gouvernement sera vigilant, dans le cadre de la préparation des PLOA à conforter et renforcer les services de remplacement.